

# **SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 24 SEPTEMBRE 2015**

**Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT.**

## **Chaufferie Bois :**

Monsieur le Maire envisage la création d'une chaufferie bois biomasse et son réseau de chaleur qui alimentait les bâtiments communaux du centre bourg et serait susceptible d'intéresser d'autres acteurs publics ou privés, propriétaires de bâtiments sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de signer une convention avec la société SOMIVAL et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur RAISSON, à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir.

## **Projets de travaux :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que des projets de rénovation et d'entretien devront être effectués sur certains bâtiments communaux, à savoir :

- Changement des menuiseries extérieures de la maternelle et la réfection des peintures ;
- Changement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes ;
- Réhabilitation de deux logements inoccupés au 1<sup>er</sup> étage dans le bâtiment appelé « NODIS » ;
- Travaux de voirie à l'étang des Lèzes et rue Las Planchas ;
- Changement des plafonds et du sol du restaurant scolaire pour en améliorer l'acoustique ;
- Installation de bornes pour camping car et la restructuration du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur RAISSON, à engager toutes les négociations relatives à ces projets, à signer les documents et solliciter des aides financières de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## **Référent « RADON » :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame ROCHE comme référent « radon » et devra transmettre les informations aux particuliers intéressés par cette démarche.

## **Lotissement « La COUTURE » :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur RAISSON, à signer tout acte administratif relatif à la vente de lots à l'ODHAC, en complément des délibérations du 5 septembre 2014 et du 16 octobre 2014.

## **Référent « ECONOMIE » » :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur REILHAC comme référent « économie » pour le Pays de l'Aurence, de l'Occitanie et des Monts d'Ambazac.

## **Etude de l'évolution du P.L.U. :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'études établi par Madame VILLENEUVE-BERGERON – architecte, de dresser le bilan du Plan Local d'Urbanisme depuis son approbation et de faire l'examen de la faisabilité des zones 1AU et 2AU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier cette mission à Madame VILLENEUVE-BERGERON, et donne autorisation à Monsieur le Maire ou son adjoint, Monsieur RAISSON, de signer tout contrat, avenant ou convention concernant cette étude.